

Les augmentations générales : beaucoup de bruit pour rien.



A peine les « négociations » sur les salaires achevées, en effet nous n'étions pas encore sorti de la salle de réunion ce 20 avril dernier, que la direction communiquait déjà à tout le personnel de ses décisions en la matière.

Cette précipitation à communiquer a généré par la suite un malaise auprès des salariés qui pouvaient prétendre à bénéficier des 2 % d'augmentation générale.

En effet, la direction avait omis de préciser que tous les salariés ayant bénéficié d'une augmentation individuelle dans les six derniers mois ne pouvaient prétendre à l'augmentation générale.



Grande déception et colère de nos collègues qui ont de petits salaires : ils se sentent floués, abusés, car, parce qu'ils ont obtenu royalement une augmentation d'une quinzaine d'euros en février 2016, ils ne peuvent donc aspirer aux 2 % (45 € en moyenne) au mois de mai !

Il faut savoir que pour obtenir cette augmentation individuelle, la direction a exigé en contrepartie la signature d'un avenant à leur contrat de travail, incluant une périodicité de rémunération sur 12 mois. Il est vrai que tout cela en fait de parfaits privilégiés...

La direction vient de nous avouer que c'était une erreur de communication de sa part. Mais, pour ces salariés, le mal est fait.

- Augmenter les salaires
- nécessaire
- possible
- urgent

Seuls 88 salariés Canon ont profité de la mesure des 2 % d'augmentation générale sur les 1450 que compte notre entreprise. Vraiment pas de quoi brasser de l'air et faire du vent !

Par ailleurs la plupart des salariés du service administratif, dont le revenu moyen est pourtant inférieur à 30.000€, n'a pas pu bénéficier des 2 % d'augmentation car la DRH a décidé d'intégrer la prime d'ancienneté dans la base de calcul. Cette escroquerie de dernière minute permet à la Direction de faire une belle économie sur le dos des salariés.

Pour une direction qui se vante d'être attentive au bien-être de ses salariés, c'est véritablement une honte et une grande déception pour l'ensemble du personnel.

Vos élus CGT ont insisté auprès de la direction pour que tous les salariés qui ont un revenu inférieur à 30 000 € annuel (hors prime) bénéficient réellement de l'augmentation générale, quelle qu'ait été l'évolution éventuelle de leur situation dans les six derniers mois.



La direction a fini par prendre note de notre demande sans pour autant nous indiquer qu'elle y donnerait une suite favorable.

Concernant les 0,5 % d'augmentation individuelle, c'est la hiérarchie directe qui désignera les « gagnants » ; la direction validera ensuite, ou pas...

Pour la CGT, et outre les actions qu'il conviendra de définir et de vous proposer face à la détérioration de nos conditions de travail, nous demandons d'ores et déjà au personnel de se souvenir de cette arnaque lors de la prochaine enquête « Your Voice ».

Bien entendu, ce point relatif aux augmentations salariales 2016 reste toujours d'actualité.

